



*Membre d'honneur
le Dalai-Lama*

Paris, le 18 septembre 2009

Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Alimentation
De l'Agriculture et de la Pêche
78 rue de Varenne
75700 Paris

Monsieur le Ministre,

Je prends connaissance de l'enquête qui vient d'être menée par l'association L214, à l'abattoir Charal de Metz, et suis profondément bouleversée par les images visionnées mais surtout scandalisée par l'attitude coupable des services vétérinaires qui, par leur non-intervention, se rendent complices de pratiques illégales, inacceptables et indignes.

En 1962, je me suis battue pour dénoncer les conditions d'abattage des animaux dits de boucherie. Ce combat a été une épreuve terrible mais j'espérais qu'il n'avait pas été vain. Or, à la vue de l'enquête menée dans l'abattoir Charal, je peux affirmer que, 47 ans après, rien n'a changé. J'ai même le sentiment que l'industrialisation de l'abattage a rendu cette pratique plus inhumaine encore.

Les infractions relevées sont nombreuses et elles sont toutes couvertes par vos services vétérinaires pourtant bien représentés au sein de l'abattoir puisqu'il y a une douzaine de techniciens et d'inspecteurs sur le site... Mais que font-ils s'ils ne sont pas capables de constater les infractions que vous pourrez vous-même vérifier à la lecture du rapport et du DVD joints ?

Monsieur le Ministre, nous ne pouvons et ne devons en aucun cas accepter cette situation, Charal prétend disposer d'un abattoir « exemplaire » alors je n'ose imaginer ce qui se passe dans les autres abattoirs français.

A Metz, certains bovins reprennent conscience avant la saignée, il faut les voir s'agiter et paniquer alors qu'ils sont suspendus sur la chaîne d'abattage. Pour l'abattage rituel, les bovins et ovins ne sont pas immobilisés durant la saignée comme l'exige la réglementation mais suspendus aussitôt la gorge tranchée. Les malheureuses bêtes se débattent, toujours conscientes, suspendues par une patte sous l'œil indifférent des tueurs et le je-m'en-foutisme coupable de vos services vétérinaires.

Une plainte a été déposée contre Charal, ma Fondation étudie la possibilité de s'y associer et elle saisira, dans les prochains jours, la Commission européenne puisque les infractions relevées concernent le non respect du Code rural mais aussi de la Directive 93/119/CE.

Nous ne pouvons pas en rester là, l'enquête menée par L214 révèle au grand public toute la violence des abattoirs et la cruauté exercée à l'encontre des animaux avant et pendant leur mise à mort.

Le règlement européen, en cours d'adoption, doit répondre aux problèmes que nous dénonçons aujourd'hui et vous vous devez, en tant que ministre français, de prendre les dispositions qui s'imposent pour mettre un terme aux dérives observées dans ces lieux de mort et de souffrance.

Monsieur le Ministre, je compte sur vous pour une intervention immédiate, ne me décevez pas.

Brigitte Bardot
Présidente

FONDATION BRIGITTE BARDOT

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET EN DATE DU 21 FÉVRIER 1992

28, rue Vineuse - 75116 Paris - France • Tél. 01 45 05 14 60 • Fax 01 45 05 14 80 • CCP Paris 662 05T
E-mail : ffb@fondationbrigittebardot.fr
www.fondationbrigittebardot.fr • www.fondationbrigittebardot.fr/adoption • www.fbbjunior.com